



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

ACVF / Commission des arbitres

Convention pouvant être établie entre un club et ses arbitres

La Commission des arbitres de l'ACVF estime ces indemnités raisonnables, correspondant à un défraiement et à une marque de reconnaissance liant un arbitre et son club.

Le FCattribue une indemnité annuelle de fonction à tous les arbitres ACVF nommés définitivement ASF officiant sous son nom de :

Arbitre mini : **CHF 100.-**

Arbitre ASF : **CHF 500.-**

La première année, pour toute inscription d'un nouvel arbitre débutant placé sous sa responsabilité auprès de l'ACVF, le FC prendra en charge les premiers frais d'équipement et de matériel. Les frais de formation seront également pris en charge par le club (300.- pour les arbitres ASF et 100.- pour les arbitres Mini). Cette disposition s'applique pour des arbitres venant de l'étranger, pour des candidats – arbitres ASF ou pour des arbitres débutants mini. Les prix pratiqués par le partenaire de la CA/ACVF font référence.

Pour bénéficier de l'une ou l'autre des indemnités, l'arbitre doit s'engager par écrit à rester fidèle au FC pour 18 mois au moins dès sa qualification effective.

Le forfait annuel est versé pour moitié avant Noël et pour solde au 30 juin de l'année suivante. Il est évident que l'indemnité n'est due que si l'arbitre officie selon les modalités fixées par l'ACVF. En cas de démission volontaire ou non, les indemnités seront versées au prorata du temps d'activité.

Le FC s'acquitte de la cotisation Sifflet d'Or (CHF 80.-) qui lie annuellement, chaque arbitre à la Commission des arbitres ACVF. Ce montant (est déduit) - (n'est pas déduit) des prestations déjà offertes par le club à l'arbitre.

L'arbitre est libéré du paiement de cotisations liées au club.

L'arbitre est membre à part entière du club et participe donc aux activités de celui-ci.

CONVENTION POUR L'ARBITRE :

Nom, prénom: N°

Adresse :

Officiellement au club depuis le :

Valable du au

Fait à, le

Pour le FC

L'arbitre :

.....

.....

COMMISSION DES ARBITRES